

### **OBJECTIF :**

---

L'enseignement des Langues Vivantes doit permettre aux élèves d'atteindre le niveau A1 du Cadre Européen en fin de CM2. A l'école, les activités mises en place sont inscrites dans le projet d'apprentissage. Il est pluridisciplinaire et est pris en charge par un enseignant polyvalent. L'assistant de langue, par son soutien auprès de l'enseignant, offrira une plus-value notable dans la mise en place des projets de l'école.

### **ROLE DE L'ASSISTANT**

---

L'assistant a un rôle d'auxiliaire pédagogique. Il apporte à la fois l'authenticité de la langue et la richesse d'une culture vivante. Au cours des séances, il montrera aux élèves qu'ils sont capables de communiquer avec une autre communauté linguistique et culturelle. Cela renforcera leur motivation, leur confiance et leur curiosité.

L'assistant intervient sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant et en sa présence sur la base d'un projet précis à dominante culturelle et linguistique.

L'appui de l'assistant doit privilégier l'apprentissage de l'oral au cycle 2 et aider à l'introduction de l'écrit au cycle 3 (dans les limites des programmes de 2016). Sa participation est l'occasion d'alterner les rythmes et les modes de travail à l'intérieur de la séance, voire au cours de la semaine. Il interviendra dans le cadre suivant :

- entraînement à la pratique orale, voire écrite de la langue : travail en petits groupes,
- contribution à la classe aux côtés du professeur,
- participation aux activités socio-éducatives de l'établissement,
- enregistrements destinés à enrichir les collections audiovisuelles,
- aide directe au professeur ("personne-ressource").

### **L'ENGAGEMENT DE L'ECOLE**

---

Le directeur présente par écrit un projet pédagogique concerté. Ce projet prend en compte les centres d'intérêt et les champs de compétences de l'assistant pour concevoir des activités motivantes aux contenus clairement définis. L'équipe pédagogique engagée dans ce projet enrichit donc son enseignement dans le respect des textes en vigueur :

- L'enseignant ne confie pas sa classe à l'assistant. Il n'y a pas de substitution des rôles. Il assure l'autorité au sein de la classe dont il est responsable.
- L'enseignant établit la programmation, définit le rythme des séances et la pédagogie. Il renseigne le livret d'évaluation.

Chaque enseignant s'engage à mettre en valeur le rôle de l'assistant et à faciliter sa prise de contact avec les élèves que ce soit devant la classe entière ou avec un petit groupe.

Fait à .....

Le .....

L'Assistant

Le Directeur

Le(s) Professeur(s)